



FORMATION
LÉGISLATION
SOCIALE

Durée

1 jour (en intra)

Tarif

1 600 € HT

Effectif

jusqu'à 6 participants

Intervenant

Dimitri Niepceron

Horaires

9h30 à 13h - 14h à 17h30
soit une durée de 7 h/jour

N° d'agrément

11753874875

Pour accéder au catalogue,
scannez ce QR code



4, rue d'Enghien
75010 Paris

T 01 53 34 25 25

M formation@ghs.fr

www.ghs.fr

LA PAIE DES JOURNALISTES ET DES PIGISTES

Maîtriser la paie dans le domaine de l'animation

NOUVEAU

OBJECTIFS

- ✓ Acquérir les connaissances des particularités liées à la paie des pigistes et des journalistes
- ✓ Appliquer la réglementation en vigueur

PRÉREQUIS

- ✓ Maîtriser les fondamentaux de la paie générale

PLAN DE FORMATION

1e partie : Cadre, statut et paie courante

Statut du journaliste salarié et du pigiste

- ✓ Définition du journaliste professionnel, champ d'application de la CCN des journalistes.
- ✓ Pigiste occasionnel vs collaborateur régulier, conséquences en termes d'obligations de l'employeur (assimilation à un licenciement en cas de baisse/suppression des piges).

Spécificités de la rémunération à la pige

- ✓ Unité de rémunération (feuilleton, forfait, pige), interdiction du paiement en droits d'auteur pour le travail de journaliste salarié.
- ✓ Rémunération brute, minimums de pige
- ✓ Éléments de rémunération distincts sur le bulletin : CP, 13e mois, prime d'ancienneté.
- ✓ Particularités du paiement : délai légal, décalage entre réalisation et paiement et effets sur déclarations France Travail.
- ✓ Cas pratique 1 : construction d'un bulletin de pigiste avec plusieurs collaborations sur le mois et comparaison avec un bulletin « classique ».

Régime social et DFS

- ✓ Unité de rémunération (feuilleton, forfait, pige), Journalistes et pigistes affiliés au régime général, mais régime de cotisations spécifique.
- ✓ DFS : conditions, calcul du brut abattu, plafonds annuels et impact sur les charges.
- ✓ Abattement sur certains taux de cotisations et règles des caisses de retraite complémentaires.
- ✓ Effets paie/DSN : assiette brute, base plafonnée, mention des bases abattues, vigilance sur le net imposable.
- ✓ Cas pratique 2 : calcul des cotisations avec et sans DFS sur une pige significative, comparaison avec un salarié de droit commun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formation alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques.
- ✓ Ateliers de mise en application.

PUBLIC

- ✓ Responsable paie ou gestionnaire en charge de la paie et/ou des DSN

2e partie : Rupture, cas complexes et ateliers

Rupture du contrat et fin de collaboration

- ✓ Notions clés : collaborateur régulier vs occasionnel, requalification de la fin de collaboration en licenciement en cas de réduction/suppression durable des piges.
- ✓ Indemnité spécifique de licenciement des journalistes et intervention éventuelle de la commission arbitrale au-delà de 15 ans.
- ✓ Particularités de la rupture conventionnelle : plancher de l'indemnité, articulation avec l'indemnité spécifique de licenciement.
- ✓ Préavis, calcul de l'assiette de référence pour les indemnités.
- ✓ Cas pratique 3 : journaliste pigiste devenu collaborateur permanent dont le volume de piges chute de 50% sur 12 mois ; qualification juridique et calcul de l'indemnité de licenciement et du préavis.

Charges sociales particulières et déclaratif

- ✓ Synthèse des particularités cotisations/DSN : application de la DFS et abattements ; taux particuliers sur certaines cotisations (vieillesse, AT/MP) ; règles de versement des cotisations.
- ✓ Impact sur droits sociaux et vigilance en conseil auprès des rédactions et des pigistes.
- ✓ Particularités avec France Travail : déclaration des piges le mois de paiement, articulation avec l'indemnisation chômage.
- ✓ Cas pratique 4 : contrôle express d'une DSN contenant plusieurs piges avec DFS ; repérage des incohérences possibles.

Atelier et sécurisation des pratiques

- ✓ Construction d'une check-list « ouvrir un dossier journaliste/pigiste » : vérifications à l'embauche ; points de contrôle sur bulletin ; points de vigilance en cas de baisse d'activité ou de rupture (ancienneté, régularité des piges, indemnité spécifique, rédaction de la lettre de rupture).

MOYENS D'ÉVALUATION

- cas pratiques et ateliers pour valider la bonne compréhension des points abordés
- après la formation : évaluation à chaud